



NOTA : Reprise des pavés en pierre calcaire, par l'entreprise COLAS, Agence de DOMPIERRE-SUR-MER, Secteur de l'île de Ré. Pour réaliser ces travaux, il est nécessaire d'interdire la circulation aux VL et PL entre les points A & B et de délimiter la zone de travaux afin de laisser un passage piétonnier de chaque côté de la chaussée. Pour les reprises situées en dehors de ces deux points, elles pourront être exécutées avec une circulation par 1/2 chaussée, en dehors des horaires de fermeture du port par les bornes automatiques. Pour information deux badges seront remis au chef de chantier pour permettre aux camions et engins de chantier, d'accéder ou de sortir de la zone des travaux.

Circulation VL & PL interdite du 14 au 30 novembre 2022. Pour les livraisons des commerces les véhicules pourront accéder par la rue Henry Laine jusqu'au carrefour avec quai de Sénac et par le cours Félix Faure jusqu'au carrefour avec la rue Charles de Gaulle.